



DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2024

# Délibération n° DEL\_100\_2024 – Signature d'une convention entre la Ville de Mâcon et Mâconnais- Beaujolais Agglomération pour l'octroi à la commune de MÂCON d'une subvention en nature pour la mise en œuvre de projets de stationnement de cycles

1 DOCUMENT – Publié le 15 octobre 2024

 **DEL\_100\_2024\_Signature\_d\_une\_convnetion\_entre\_la\_ville\_de\_Macon\_et\_MBA\_.pdf**  
(.pdf, 112,3 KB)

 **TÉLÉCHARGER**



## HÔTEL DE VILLE DE MÂCON

Adresse postale :  
Quai Lamartine 71018 CEDEX Mâcon.

Entrée du public :  
Place Saint-Pierre.

L'accueil de l'Hôtel de Ville est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h 30 et de 13h30 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00.

Le service État civil Réglementation est ouvert du lundi au vendredi de 9 h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h et le samedi de 9h00 à 12h00.

Pour connaître les horaires d'ouverture des autres services municipaux, consultez la page dédiée.

<https://www.macon.fr/information-transversale/publications/deliberation-n-del-100-2024-signature-dune-convention-entre-la-ville-de-macon-et-maconnais-beaujolais-agglomeration-pour-loctroi-a-la-commune-de-macon-dune-subvention-en-nature-pour-la-mise-en-oeuvre-de-projets-de-stationnement-de-cycles-8347>

**ESPACE  
PRESSE**